



Demande congé parental à temps partiel 2 employeurs

Par **nath.car**, le **02/09/2021** à **16:05**

Bonjour,

je souhaite prendre un congé parental à temps partiel mais ma situation est complexe, puisque j'ai 2 employeurs. Je travaille à 60% chez mon employeur n°1 (23h15 hebdo sous convention 66) et à 40% chez mon employeur n°2 (14h hebdo sous convention 51).

Mon souhait est de diminuer partiellement mon activité uniquement chez mon employeur numéro 2 et passer de 14 à 7h de travail hebdomadaires (au total de mes deux emplois, je travaillerais 30h15).

Mon employeur me refuse ma demande, en me précisant que ne travaillant que 14h par semaine pour lui, je suis sous le seuil minimal des 16h de temps de travail par semaine possibles en cas de prise de congé parental à temps partiel.

A t'il raison?

Et comme j'ai lu sur votre site, dois-je soit prendre un congé parental total sur les 2 employeurs, ou un congé parental partiel sur les deux employeurs?

Merci d'avance

M. CARMONA

Par **Visiteur**, le **02/09/2021** à **17:14**

Bonjour

Il a bien raison...

Pour chaque emploi, il vous faut un minimum de 16 heures.